



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections**

Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY

Tél. : 02 37 27 70 54

Mèl : pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRÊTÉ N° 2024-028 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 2024-017 DU 12 AVRIL 2024 PORTANT
CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE RECENSEMENT DES VOTES POUR
L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN DU DIMANCHE 9 JUIN 2024**

Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure et Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment son article R. 107 ;

Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-2024 du 2 mai 2024 portant délégation de signature au profit de Monsieur Christophe HERIARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir par intérim ;

Vu l'ordonnance modificative n° 200/2024 du 7 mai 2024 de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de VERSAILLES désignant les magistrats appelés à présider la commission ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2024-017 du 12 avril 2024 portant constitution de la commission locale de recensement des votes pour l'élection des représentants au Parlement européen du dimanche 9 juin 2024 est modifié ainsi qu'il suit :

En vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024, la commission locale de recensement des votes du département d'Eure-et-Loir est composée comme suit :

Présidente :

Titulaire : Madame Florence HENOUX, Juge au Tribunal Judiciaire de Chartres.

Suppléante : Madame Sandra GUERINOT, Vice-Présidente au Tribunal Judiciaire de Chartres.

Membres :

Monsieur Jacques LEMARE, Conseiller départemental du canton de Dreux 2, représentant Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Titulaire : Madame Françoise TOLLIER, Directrice des Relations avec les Collectivités Locales à la Préfecture d'Eure-et-Loir.



Suppléante : Madame Marie GAILLARD, Cheffe du Bureau de la Légalité et des Élections, à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 2 : Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir par intérim et Madame la Présidente de la commission locale de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Chartres, le 10 MAI 2024

Le Sous-Préfet,



Christophe HÉRIARD